

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l’édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 18 septembre 2024 à 18 h 15 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5

Est absent : Martin Simard, conseiller siège numéro 1
Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR; ⁽⁴⁶⁸¹⁾
3. Autorisation à effectuer des travaux de rénovation à l’intérieur du bâtiment situé au 515, rue du Boisé; ⁽⁴⁶⁸²⁾
4. PÉRIODE DE QUESTIONS;
5. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président d’assemblée constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

24-09-4681

LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M.
APPUYÉ PAR M.
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel avec les modifications suivantes :

1. Changer le nom de l’ancienne caisse populaire par l’adresse 515, rue du Boisé;
2. De déplacer la période de questions après le sujet à l’ordre du jour.

24-09-4682

Autorisation à effectuer des travaux de rénovation à l’intérieur du bâtiment situé au 515, rue du Boisé

CONSIDÉRANT l’acceptation d’un projet pilote par le ministère de la Famille pour l’établissement d’un service de garde éducatif en communauté et en entreprise au sein de la Municipalité des Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial déposé auprès du ministère de la famille ne nécessitait pas de travaux de rénovation majeurs (6 à 9 enfants);

CONSIDÉRANT QUE deux responsables de service de garde occuperont les locaux avec la possibilité d’accueillir jusqu’à 12 enfants;

CONSIDÉRANT l’espace insuffisant du deuxième étage pour répondre aux besoins de 12 enfants;

CONSIDÉRANT QU’il est plus sécuritaire pour les parents et les enfants de ne pas avoir à emprunter les escaliers lors de l’arrivée et du départ des enfants;

CONSIDÉRANT le consentement du conseil municipal à donner l'accès total au bâtiment permettant d'occuper principalement le rez-de-chaussée et organiser une salle de motricité à l'étage;

CONSIDÉRANT l'absence de salle de bain et de cuisine au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire déposer une demande de financement au programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (PAPASGEE);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LUC GILBERT
APPUYÉ PAR M. HERVÉ GAUDREAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser les travaux de rénovation nécessaires pour l'aménagement d'une cuisine et d'une salle de bain au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 515, rue du Boisé;

D'autoriser la direction générale à déposer une demande de financement au programme PAPASGEE pour l'aménagement d'une cuisine et d'une salle de bain conformes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la réunion close à 18 h 23.

Signé

Nathalie Ross, maire

Nicole Maltais

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 18 septembre 2024 à 18 h 15 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5

Est absent : Martin Simard, conseiller siège numéro 1
Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR; ⁽⁴⁶⁸¹⁾
3. Autorisation à effectuer des travaux de rénovation à l'intérieur du bâtiment situé au 515, rue du Boisé; ⁽⁴⁶⁸²⁾
4. PÉRIODE DE QUESTIONS;
5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président d'assemblée constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

24-09-4681

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M.
APPUYÉ PAR M.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel avec les modifications suivantes :

1. Changer le nom de l'ancienne caisse populaire par l'adresse 515, rue du Boisé;
2. De déplacer la période de questions après le sujet à l'ordre du jour.

24-09-4682

Autorisation à effectuer des travaux de rénovation à l'intérieur du bâtiment situé au 515, rue du Boisé

CONSIDÉRANT l'acceptation d'un projet pilote par le ministère de la Famille pour l'établissement d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise au sein de la Municipalité des Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial déposé auprès du ministère de la famille ne nécessitait pas de travaux de rénovation majeurs (6 à 9 enfants);

CONSIDÉRANT QUE deux responsables de service de garde occuperont les locaux avec la possibilité d'accueillir jusqu'à 12 enfants;

CONSIDÉRANT l'espace insuffisant du deuxième étage pour répondre aux besoins de 12 enfants;

CONSIDÉRANT QU'il est plus sécuritaire pour les parents et les enfants de ne pas avoir à emprunter les escaliers lors de l'arrivée et du départ des enfants;

CONSIDÉRANT le consentement du conseil municipal à donner l'accès total au bâtiment permettant d'occuper principalement le rez-de-chaussée et organiser une salle de motricité à l'étage;

CONSIDÉRANT l'absence de salle de bain et de cuisine au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire déposer une demande de financement au programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (PAPASGEE);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LUC GILBERT
APPUYÉ PAR M. HERVÉ GAUDREAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser les travaux de rénovation nécessaires pour l'aménagement d'une cuisine et d'une salle de bain au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 515, rue du Boisé;

D'autoriser la direction générale à déposer une demande de financement au programme PAPASGEE pour l'aménagement d'une cuisine et d'une salle de bain conformes.

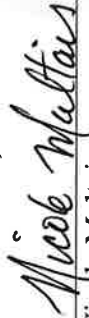
PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la réunion close à 18 h 23.

Signé

Nathalie Ross, maire



Nicole Maltais

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».